

Les sacrements

Synode national Soissons 2001 (Extraits)

A – Le synode national de l'ERF réuni à Soissons du 24 au 27 mai 2001

1 – Exprime, à l'occasion de la réflexion engagée sur les sacrements, sa reconnaissance à Dieu qui, en Jésus Christ, les offre à son Église. S'inscrivant dans la tradition de l'Église chrétienne, elle les reçoit comme des « paroles visibles » grâce auxquelles Dieu nous adopte et nous nourrit, nous redonne force et espérance. Le baptême et la cène puisent leur signification dans la référence à la vie, à la mort et à la résurrection du Christ : c'est-à-dire au mouvement d'incarnation et de salut qu'accomplit Dieu pour nous.

2 – Redit son attachement à la définition inspirée de la Bible que la Réforme s'est efforcée de donner des sacrements¹ ; rappelle avec la Concorde de Leuenberg que « la condition nécessaire et suffisante de la vraie unité de l'Église est l'accord dans la prédication fidèle de l'évangile et l'administration fidèle des sacrements² » ; rappelle la Déclaration commune sur le baptême du Comité mixte catholique-protestant grâce à laquelle une reconnaissance mutuelle des baptêmes célébrés dans nos Églises a été rendue possible³ ; exprime le souhait que de nouvelles avancées œcuméniques jalonnent l'avenir, notamment en raison du nombre croissant de familles interconfessionnelles en leur sein.

3 – Considère qu'il convient de tenir compte avant tout des Écritures, des témoignages et de l'éclairage qu'elles fournissent, mais aussi des connaissances en sciences humaines qui nous alertent sur l'importance de certains enjeux de notre pratique des sacrements et de notre discours à son propos.

B – Les sacrements

1 – Sur un plan théologique, il convient de ne pas opposer la prédication « intellectuelle » aux sacrements « matériels », comme si la première s'adressait à l'esprit et les seconds au corps : ce dualisme est catastrophique pour l'édification, dans la mesure où il va à contresens du mouvement d'incarnation accompli par Dieu. Il existe une complémentarité entre l'annonce de la Bonne nouvelle et l'administration des sacrements, mais elle n'est pas fondée sur la distinction entre « parole » et « sacrements » : la prédication et les sacrements expriment tous deux la même Parole ; ils nourrissent la foi du croyant dans tout son être et durant toute son histoire.

¹ *Confession de foi de La Rochelle*, art. 34 et 37 : « Nous croyons que les sacrements sont ajoutés à la Parole pour plus ample confirmation, afin de nous être gages et méreaux de la grâce de Dieu et par ce moyen aider et soulager notre foi, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous ; et qu'ils sont tellement signes extérieurs que Dieu besogne par eux en la vertu de son Esprit, afin de ne rien nous y signifier en vain. Toutefois, nous tenons que toute leur substance et vérité est en Jésus Christ et, si on les en sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée. » « Nous croyons, ainsi qu'il a été dit, que tant en la cène qu'au lieu du baptême, Dieu nous donne réellement et par effet ce qu'il y figure, et par conséquent nous conjoignons avec les signes la vraie possession et jouissance de ce qui nous est là présenté. Et par ainsi tous ceux qui apportent à la table sacrée de Christ une pure foi, comme un vaisseau [= vase, récipient] reçoivent vraiment ce que les signes y testifient : c'est que le corps et le sang de Jésus Christ ne servent pas moins de manger et boire à l'âme que le pain et le vin font au corps. »

² *Concorde de Leuenberg*, 1973, § 2.

³ Les membres du Comité mixte catholique-protestant « ont été conduits à reconnaître ensemble, que dans nos Églises respectives, c'est bien un seul et même baptême qui est célébré, chacune se conformant à l'institution évangélique, lorsqu'en sa liturgie elle baptise avec de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit » (Déclaration commune sur le baptême, 1973).

2 – Les sacrements constituent, d'un point de vue *ethnologique* ou *sociologique*, des rites. Les appréhender comme tels nous aide à tenir compte d'attentes et de besoins symboliques qui s'expriment dans l'Église réformée de France, dans les autres Églises chrétiennes ou à leurs marges.

La réflexion sur les sacrements et la pratique ne sont cependant pas réductibles à cette approche. L'affirmation *théologique* issue de la Bible et traduite dans la liturgie reste pour nous centrale : le baptême et la cène sont des dons que Dieu nous fait et que nous recevons. Cette réception ne fait pas de l'Église la propriétaire des sacrements.

3 – L'analyse de la société française montre une évolution qui se traduit souvent par les mots de *sécularisation*, de *perte de repères religieux*, voire de *déchristianisation*. Mais il est également question de *recomposition du paysage religieux* : les affiliations confessionnelles ne se transmettent plus automatiquement d'une génération à l'autre. Si la catéchèse demeure un lieu dynamique de la réflexion et de la vie de nos communautés, les parcours qui ont amené des femmes et des hommes à devenir membres de notre Église se sont diversifiés. De ce fait nous considérons comme possible une approche de la foi qui conduirait un/e enfant ou un/e adulte à communier avant d'être baptisé/e.

4 – La participation aux sacrements témoigne de l'action de l'Esprit dans la vie de chaque croyant/e et de l'Église. La Parole proclamée et reçue nous engage, notamment dans les domaines de la catéchèse, de la mission et du dialogue œcuménique. Paroles, gestes et attitudes expriment ici notre idéal éthique du partage, notre prière pour un monde plus juste, la dimension universelle de la solidarité à laquelle l'humanité est appelée.

C – Baptême

1 – En administrant le baptême avant que l'enfant soit en âge de comprendre, l'Église réformée de France entend souligner la passivité du croyant dans le mouvement par lequel Dieu sauve. Elle dit à tous les baptisés et tout particulièrement aux parents que leur enfant ne leur appartient pas. Dieu, de qui il reçoit une identité différente de celle que donne à chacun son histoire personnelle, l'a aimé le premier. Cette conception du baptême exclut l'idée selon laquelle son efficacité dépendrait des dispositions personnelles du croyant. Sûrs de la fidélité de Dieu qui ne revient pas sur sa Parole, nous affirmons que le baptême est reçu une fois pour toutes.

2 – Il importe néanmoins de ne pas négliger la dimension d'expérience croyante qui amène à recevoir le baptême. Par sensibilité théologique, mais aussi par souci pédagogique, des parents peuvent différer le moment où leur enfant sera baptisé : pour qu'il ou elle soit partie prenante de la décision, ou simplement conscient/e et par conséquent capable de se réjouir et de se souvenir. Dans ce cas, ils peuvent demander la présentation de leur enfant à Dieu. En outre, faire du baptême des petits enfants une sorte d'habitude ou d'automatisme reviendrait, dans une société comme la nôtre, à nier la dimension des parcours personnels et à vider le sacrement d'une partie importante de sa signification.

3 – L'offre du baptême concerne toutes celles et tous ceux que touche le message de l'évangile. Dans la préparation pastorale, une démarche de formation est essentielle. Il convient de rappeler que le baptême requiert un engagement des croyants. Celui-ci ne concerne pas les seuls baptisés ou leurs parents, parrains et marraines, mais toute la communauté qui a la charge de les accompagner. En baptisant les petits enfants, l'Église se sait elle-même soutenue par l'Esprit. Elle accomplit un geste qui renvoie à une promesse de Dieu qu'elle ne maîtrise pas.

4 – Notre tradition ecclésiale considère que le baptême des petits enfants est le geste sacramentel par lequel est signifié leur accueil dans l'Église de Jésus-Christ. Néanmoins, nous considérons que la présentation, qui répond à la demande parentale de bénédiction d'enfant, constitue un choix valable et riche au plan tant pédagogique que spirituel. La présentation, faite dans l'espérance que l'enfant connaisse l'évangile et reçoive un jour le baptême, a sa signification

propre : la confiance en Dieu auquel les parents remettent leur enfant dont ils reconnaissent qu'il ne leur appartient pas ; la bénédiction de Dieu, c'est-à-dire une parole bienveillante qui accompagne l'enfant dès à présent ; l'accueil de la communauté et son engagement à être aux côtés de l'enfant dans son parcours catéchétique.

5 – Tout en s'efforçant d'assumer sa mission d'annoncer l'évangile, notre Église vit désormais comme une minorité dans un monde sécularisé. C'est pourquoi elle considère comme une richesse la variété des parcours de ses membres qui justifie une diversité de pratiques.

D – Sainte cène

1 – Consciente qu'elle n'est pas propriétaire du repas du Seigneur et contre toute velléité d'en limiter l'invitation en ajoutant des critères d'exclusion, et convaincue que, lors de la participation eucharistique, chaque croyant/e reçoit l'évangile de Jésus-Christ en partageant le pain et le vin, l'Église réformée de France proclame l'universalité de cette invitation.

2 – L'invitation s'adresse à celles et ceux qui « discernent les signes de la présence du Christ dans le pain et le vin partagés⁴ ». Discerner, c'est percevoir distinctement, mais aussi ressentir, apprécier, deviner. Cette affirmation nous conduit à officialiser la possibilité de l'accueil des enfants à la cène. Cet accueil sera organisé en lien avec la catéchèse et en concertation avec les parents.

3 – En insistant sur le *discernement* des signes de la présence du Christ dans le pain et le vin partagés, l'Église réformée de France affirme que le repas du Seigneur n'est pas un rite dont l'efficacité serait garantie par les paroles du célébrant ou le cadre institutionnel dans lequel ce partage s'accomplit. C'est dans la foi et pour la foi que le pain et le vin sont les signes du corps et du sang du Christ.

4 – Même si l'ordre logique demeure, les itinéraires des croyants se sont individualisés au point que faire d'une étape (le baptême) la condition préalable de l'autre (la sainte cène) peut ne plus être compris. En revanche, replacés dans une dynamique de foi, baptême et cène se répondent avec richesse à condition que l'Église locale offre des lieux catéchétiques où ce lien avec la Parole qui donne sens aux sacrements est établi et mûri.

...

⁴ Discipline, art. 7, § 3.